



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 151-19

Objet : RS - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de compteurs et de matériels radio associés

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 151-19

objet **RS - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de compteurs et de matériels radio associés**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Bureau du 14 juin 2019 a approuvé le lancement d'un appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de compteurs et de matériels radio associés, le marché précédent étant arrivé à son terme.

Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Les prestations sont réparties en trois lots :

Lots	Intitulé	Montant indicatif sur la durée de l'accord-cadre
n° 1	Acquisition de compteurs mécaniques DN15 à DN40 avec têtes émettrices radio	720 000 € HT
n° 2	Acquisition de compteurs statiques DN15 à DN40 avec communication radio et Lora	720 000 € HT
n° 3	Acquisition de compteurs statiques de diamètre supérieur à 40 mm, équipés de la technologie radio et Lora	160 000 € HT

Trois entreprises ont remis des offres :

- pour le lot n° 1, Diehl (offre de base et offre variante), Itron et Sensus,
- pour le lot n° 2, Diehl et Itron,
- pour le lot n° 3, Itron.

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation : prix (50 %), valeur technique (45 %), performances en matière de protection de l'environnement (5 %).

La commission d'appel d'offres du 30 octobre 2019 a attribué les trois lots de l'accord-cadre à l'entreprise Itron, dont les offres répondent techniquement aux attentes de Grand Chambéry tout en étant les plus intéressantes financièrement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'avis du Bureau du 14 juin 2019 approuvant le lancement d'un appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de compteurs et de matériels radio associés,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 30 octobre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les trois lots de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de compteurs et de matériels radio associés avec la société Itron,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L 5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 151-19

Objet de l'acte : RS - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de compteurs et de matériels radio associés

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22693H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22693H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au